



Wallonie



Service public
de Wallonie

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

DIRECTION DES PROJETS THÉMATIQUES

Place de la Wallonie, 1 - Bât 1
B-5100 Namur (Jambes)
Tél. : 081/33.42.70
Fax : 081/33.42.88
Mél. : primeconseil@spw.wallonie.be

Jambes, le 21 SEP. 2015

DOMINIQUE LECOCQ s.p.r.l.
Monsieur Dominique LECOCQ
Bois de la Croix Claire, 58
4550 NANDRIN

Vos réf. : Votre demande reçue le 10 juillet 2015 .
Nos réf. : DGO6/DPT/DJN/AC-0402/15.11357
Dossier n° : AC - 0402

OBJET : **Demande de renouvellement de votre agréation en qualité de Conseil.
Décret du 11 mars 2004 et arrêté d'application du 6 mai 2004.**

Monsieur,

Me référant à l'objet en question ci-dessus, je vous informe que la Commission d'agréation a décidé de **vous accorder le renouvellement d'agréation** pour :

- **La Gestion Financière ;**
- **L'Organisation & Management ;**
- **La Politique Industrielle ;**
- **La Gestion de la Qualité ;**
- **Les Normes de Sécurité (VCA, ...)** ;
- **La Gestion Environnementale ;**
- **Spécialisation en Innovation non Technologique.**

Je vous communique, ci-après, le nouveau code identificateur qui vous a été attribué à cette occasion. Il conviendra d'utiliser celui-ci lors de chacune de vos interventions dans le cadre de l'aide à la consultance, de même que dans tous vos contacts ultérieurs avec mes services.

1806-0402-08

D'autre part, je vous signale que les renouvellements d'agrément en question vous sont accordés pour une période de trois ans **se terminant le 30 juin 2018.**

Toutefois, la Commission attire votre attention sur le fait que si vous n'introduisez pas de demande de prime aux services de conseil, la Commission ne pourra pas estimer le maintien de l'expérience récente de la consultance, ce qui pourrait poser problème pour le renouvellement ultérieur.

De même, j'attire votre attention sur le fait que **dorénavant** vous devrez **obligatoirement** introduire votre demande de renouvellement au cours du trimestre précédant l'expiration de votre agrément au moyen du formulaire disponible sur le site <http://formulaires.wallonie.be>.

J'insiste aussi sur le fait que conformément à l'arrêté du 6 mai 2004, **les missions de consultance ne peuvent débuter sans l'accord préalable de la Région wallonne.**

Au cas où vous souhaiteriez, dans le futur, renoncer à ces agréments, je vous saurais gré de bien vouloir m'en aviser, de manière à pouvoir actualiser les listes des Conseils agréés, mises à la disposition des entreprises intéressées.

Tout en restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la Commission,



Yves SENNEN

Vos contacts : *Dominique JAMOTTON, Secrétaire de la Commission* ☎ 081/33.42.92
Audrey NUYTS, Attachée ☎ 081/33.42.03
Arlette THEUNISSEN, Attachée ☎ 081/33.42.65
Sarah LEMMENS, Assistante ☎ 081/33.42.70

Visitez notre site : http://economie.wallonie.be/Dvlp_Economique/dpt.html